ART. 27 N° II-CF517

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

Nº II-CF517

présenté par

M. Sansu, Mme Lebon, M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

#### **ARTICLE 27**

#### ÉTAT B

### Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(en em es)
Programmes	+	
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	300 000 000	0
dont titre 2	300 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	300 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

ART. 27 N° II-CF517

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose une augmentation du budget dédié au collège public de 300 millions d'euros.

Si nous saluons la revalorisation des traitements pour les nouveaux professeurs à 2000 euros, les 635 millions de crédits supplémentaires ne permettront pas d'augmenter l'ensemble des traitements des professeurs. Il convient de financer une augmentation générale de la grille des traitements, pour ne pas exclure les professeurs en milieu de carrière qui ont subi le gel du point d'indice pendant des années. Ces 300 millions supplémentaires permettront d'amorcer cette hausse, attendue par l'ensemble des professeurs.

Afin de se conformer à la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 1 (enseignement en collège) du programme 141 (enseignement scolaire public du second degré) est abondée de 300 millions d'euros en AE et CP

Ces crédits sont en totalité prélevés sur l'action 1 ( pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives) du programme 214 (soutien de la politique de l'éducation nationale).